

Obtenir

l'Assemblée d'une délibération prise lors de la vérification des <sup>ptes</sup> de M. Drum  
 trésorier de l'ancienne organisation vicariale qui a été faite en présence de deux membres  
 de la situation des œuvres de la paroisse qui étoient revenues au bureau de bienfaisance.  
 cette situation a présentée un soir au bureau de bienfaisance, en outre à l'œuvre de la réunion  
 et de la police municipale. Et l'Assemblée de ce procès-verbal les membres à l'unanimité ont émis le  
 vœu que toutes les dépenses énumérées soient versées entre les mains de la commission centrale  
 pour être remis à M. Pointet trésorier comme comptable de la dite commission ou ayant soin toutes fois  
 d'attacher une comptabilité ouverte à charge œuvre.

Il résulte de cette délibération que toutes les dépenses de la paroisse et tout mis à la disposition  
 de la commission centrale, ~~car~~ la même commission doit donc rester chargée de l'entretien de  
 toutes nos œuvres et conséquemment de toutes nos œuvres, puisque nous le faisons avec les mêmes  
 ressources; Mais ce que nous désirons essentiellement est un contrôle administratif, pour que dit le  
 seul qui soit régulier. Tant pour ce qui se donne comme pour tout ce qui se perçoit à quel  
 titre quelconque.



2509

J. J.



Lyon, le 16 avril 1844

# Conseil des Prud'Hommes

la ville de Lyon.

Messieurs Membres Du conseil

Je vous envoie ci-joint pour approbation le rapport que j'ai fait à l'occasion de la visite que j'ai faite à l'usine de la Manufacture de la soie de la ville de Lyon, le 10 avril 1844, et de la visite que j'ai faite à l'usine de la Manufacture de la soie de la ville de Lyon, le 10 avril 1844, et de la visite que j'ai faite à l'usine de la Manufacture de la soie de la ville de Lyon, le 10 avril 1844.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma haute estime et de mon respectueux dévouement.

Le Conseiller Prud'Homme  
Auguste B.